



COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Rue du Vieux-Four 50
1288 Aire-la-Ville
tél. 022 757 48 29 (Secrétariat)
tél. 022 757 13 44 (Location salles)
Fax. 022 757 48 32
Horaires secrétariat: Mardi 15h00 à 19h00
Vendredi 8h00 à 11h30

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE

Merci de remplir tous les champs demandés

Demandeur :

Nom de la société _____
Nom et prénom du responsable _____
Date de naissance _____
Adresse _____
Code postal + Ville _____
Nom et n° police assurance RC _____
Téléphone + portable _____
E-mail _____

Genre de manifestation _____
Date de la manifestation _____ Heure début _____ Heure fin _____
Nombre de participants _____ Garde de pompiers obligatoire dès 300 personnes
Moyenne d'âge des participants _____
Préparation de la salle, le _____ à partir de _____
Rangement de la salle, le _____ jusqu'à _____

Utiliserez-vous des feux ouverts ou des appareils chauffants (bougies, pyrotechnie, cracheur de feu, réchauds, etc.)

- Oui, lesquels _____ Attention selon le type, une garde de pompiers sera obligatoire
 Non

Locaux demandés

Salle polyvalente + Scène + Foyer + Buvette + Cuisine + Vestiaires s/sol + Vaisselle
400 personnes

Salle V. Duvillard + Scène + Cuisine + Vaisselle
100 personnes

Salle Le Rhône + Cuisine + Vaisselle
50 personnes

Bar s/sol salle polyvalente (réservé aux habitants)
35 personnes

Remarque: Cette demande de location n'est pas une autorisation d'occupation. Cette dernière vous sera délivrée sous la forme d'un contrat et valide qu'une fois signé par les deux parties. De plus, en fonction du genre de manifestation, l'utilisation de la salle est subordonnée à la délivrance de l'autorisation de la manifestation. Cette demande d'autorisation doit se faire au minimum 30 jours avant la date de la manifestation auprès de la Mairie d'Aire-la-Ville. L'utilisateur devra s'y conformer en tous points. Le soussigné s'engage personnellement à se conformer au règlement de location des salles ci-joint.

Lieu et date _____ Signature _____

Visa du responsable bâtiments _____